

**PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE ELECTRONIQUES ET DU BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE
CENTRALISATEUR DES ELECTIONS DU 23 AU 25 FEVRIER 2021 DES REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS CENTRAUX
DE L'EPE UCA, AUX CONSEILS CENTRAUX DE CLERMONT AUVERGNE INP ET AU CONSEIL DE L'IUT DE
L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**LE PRESIDENT PROVISOIRE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-1 et suivants, L. 719-1, L. 719-2, D. 713-1, D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté rectoral n°2020-05 du 26 mars 2020 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et désignation du représentant du recteur de région académique ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération de l'assemblée provisoire de l'EPE UCA n°2020-12-18-06 portant sur la mise en place du vote électronique au sein de l'EPE UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2021-009 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2021-010 portant organisation des élections des représentants aux conseils centraux de l'EPE UCA, aux conseils centraux de Clermont Auvergne INP et au conseil de l'IUT Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

Les bureaux de vote électroniques sont ainsi constitués :

- **Conseil d'administration (CA) de l'EPE UCA**

Président	François	PAQUIS
Secrétaire	Adélaïde	REYES
Délégué	Mathias	BERNARD
Délégué	Jean-Philippe	DESIRONT
Délégué	Valérie	LASHERMES
Délégué	Antoine	CHABRILLAT
Délégué	Hector	RIGAILL
Délégué	Lukas	GOSSOT

- **Conseil de la recherche (CR) de l'EPE UCA**

Président	François	PAQUIS
Secrétaire	Adélaïde	REYES
Délégué	Mathias	BERNARD
Délégué	Jean-Philippe	DESIRONT
Délégué	Orianne	VYE
Délégué	Quentin	RODRIGUEZ

- **Conseil de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'EPE UCA**

Président	François	PAQUIS
Secrétaire	Adélaïde	REYES
Délégué	Mathias	BERNARD
Délégué	Jean-Philippe	DESIRONT
Délégué	Orianne	VYE
Délégué	Antoine	CHABRILLAT
Délégué	Hector	RIGAILL
Délégué	Coralie	BOUTTE
Délégué	Lukas	GOSSOT
Délégué	Larbi	BELLOUCHE
Délégué	Saphire	BERNARDINI ROYET

- **Conseil des personnels enseignants et enseignants-chercheurs (CP2E) de l'EPE UCA**

Président	François	PAQUIS
Secrétaire	Adélaïde	REYES
Délégué	Mathias	BERNARD

- **Conseil d'administration (CA) de Clermont Auvergne INP**

Président	Frédéric	LAURENT
Secrétaire	Malika	FETU
Délégué	Pierre	BREUL
Délégué	Loïc	YON
Délégué	Michel	CHEMINAT
Délégué	Frédéric	AMREIN
Délégué	Clara	PEIGNIER

- **Conseil scientifique (CS) de Clermont Auvergne INP**

Président	Frédéric	LAURENT
Secrétaire	Malika	FETU
Délégué	Geneviève	CHADEYRON
Délégué	Loïc	YON
Délégué	Jacques	LAFFONT
Délégué	Frédéric	AMREIN
Délégué	Timothée	MARTINOD

- Conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) de Clermont Auvergne INP

Président	Frédéric	LAURENT
Secrétaire	Malika	FETU
Délégué	Jean-Philippe	GAYON
Délégué	Loïc	YON
Délégué	Michel	DREAN
Délégué	Frédéric	AMREIN
Délégué	Julien	GIMENEZ

- Conseil de l'IUT de l'UCA

Président	François	PAQUIS
Secrétaire	Adélaïde	REYES
Délégué	Éric	AGBESSI
Délégué	Valérie	POLONAIS
Délégué	Isabelle	VITRY
Délégué	Benoit	PEIRED
Délégué	Nathalie	BOURET
Délégué	Ciriane	VERGNAUD

Article 2 :

Le bureau de vote électronique centralisateur est ainsi constitué :

Président	François	PAQUIS
Secrétaire	Sandra	DEPLANCHE
Délégué	Mathias	BERNARD
Délégué	Jean-Philippe	DESIRONT
Délégué	Valérie	LASHERMES
Délégué	Antoine	CHABRILLAT
Délégué	Hector	RIGAILL
Délégué	Lukas	GOSSOT
Délégué	Orianne	VYE
Délégué	Quentin	RODRIGUEZ
Délégué	Coralie	BOUTTE
Délégué	Larbi	BELLOUCHE
Délégué	Saphire	BERNARDINI ROYET
Délégué	Pierre	BREUL
Délégué	Loïc	YON
Délégué	Michel	CHEMINAT
Délégué	Frédéric	AMREIN
Délégué	Clara	PEIGNIER
Délégué	Geneviève	CHADEYRON
Délégué	Jacques	LAFFONT
Délégué	Timothée	MARTINOD
Délégué	Jean-Philippe	GAYON
Délégué	Michel	DREAN
Délégué	Julien	GIMENEZ
Délégué	Eric	AGBESSI
Délégué	Valerie	POLONAIS
Délégué	Isabelle	VITRY

Délégué	Benoit	PEIRED
Délégué	Nathalie	BOURET
Délégué	Ciriane	VERGNAUD

Article 3 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage au siège de l'UCA et de SIGMA, et mis en ligne sur les sites INTRANET des établissements (UCA et SIGMA).

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 février 2021.

Le Président Provisoire de l'EPE UCA



Mathias BERNARD

Le Président provisoire de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 18 février 2021
- Publié le 18 février 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.